

# DANGER 5G



Du 11/9 au 13/10/2021.

## SOMMAIRE

- 1) 11/09/2021 : Antennes relais : C'est Noël avant l'heure pour les opérateurs ..... 1
- 2) 22/09/2021 : Moines Capucins anti-5G, destructeurs d'antennes relais mis en examen .... 2
- 3) 12/10/2021 : Le Conseil d'État rejette plusieurs recours contre la 5G ..... 4
- 4) 13/10/2021 : Puissance émise actuellement par la 4G et la 5G ..... 5

### 1) [11/09/2021 : Antennes relais : C'est Noël avant l'heure pour les opérateurs](https://r.mailings6.agirpourenvironnement.org/mk/mr/hU3aEgovYe6nS-BvesRLJLzTBtzYXLTIsK7SRZYv83nrMSRRwtvxsOzs-3IDYSAkppJ7sw-jYuXNFPtQ0yuqt0IPeH19yA5Cyq_YYFvrAD9weuKzKe-OjvD2PJutxxwC4ytz)

[https://r.mailings6.agirpourenvironnement.org/mk/mr/hU3aEgovYe6nS-BvesRLJLzTBtzYXLTIsK7SRZYv83nrMSRRwtvxsOzs-3IDYSAkppJ7sw-jYuXNFPtQ0yuqt0IPeH19yA5Cyq\\_YYFvrAD9weuKzKe-OjvD2PJutxxwC4ytz](https://r.mailings6.agirpourenvironnement.org/mk/mr/hU3aEgovYe6nS-BvesRLJLzTBtzYXLTIsK7SRZYv83nrMSRRwtvxsOzs-3IDYSAkppJ7sw-jYuXNFPtQ0yuqt0IPeH19yA5Cyq_YYFvrAD9weuKzKe-OjvD2PJutxxwC4ytz)



Chères amies, chers amis,

**Le gouvernement pourrait prochainement supprimer la taxe forfaitaire sur les antennes relais** et ainsi faire cadeau aux opérateurs de téléphonie mobile de la modique somme de 250 millions d'euros !

Après avoir bradé les fréquences 5G pour à peine 2,789 milliards d'euros (contre 6,5 milliards en Italie et 6,55 milliards en Allemagne), ce nouveau cadeau met en lumière l'influence des lobbies des télécoms sur ce gouvernement. La 5G va accroître significativement le nombre d'antennes relais installées. Plus de 43 000 antennes ont été déployées depuis l'attribution des fréquences il y a à peine un an !

Cette taxe sur les antennes relais pourrait être supprimée au détour des débats relatifs à l'adoption du projet de loi de finance qui débiteront fin septembre.

Plus que jamais, **nous resterons mobilisés** afin qu'aux scandales sanitaire, écologique et démocratique de la 5G ne se double pas un nouveau scandale financier.

**ENSEMBLE, RESTONS MOBILISÉS  
CONTRE LA 5G ET SON E-MONDE**

## 2) [22/09/2021 : Moines Capucins anti-5G, destructeurs d'antennes relais mis en examen](#)

"Les ondes sont très nocives à la santé et ils souhaitent agir pour le bien-être de l'humanité"

AFP :

Moines "soldats" anti-5G, destructeurs d'antennes-relais

Deux moines d'un couvent de Capucins situé dans le Beaujolais ont été mis en examen, la semaine dernière, pour s'en être pris à des antennes-relais par hostilité au déploiement de la 5G, a-t-on appris lundi de source judiciaire.

Selon le parquet de Villefranche-sur-Saône, confirmant des informations du quotidien régional Le Progrès, les deux hommes, âgés de 39 et 40 ans, ont reconnu avoir mis le feu à un premier pylône téléphonique, dans la nuit du 14 au 15 septembre à Saint-Forgeux, au nord-ouest de Lyon.

Les dégâts avaient été limités.

La nuit suivante, les deux moines, membres d'un couvent situé dans le Beaujolais, ont été interpellés en flagrant délit, par les gendarmes, tandis qu'ils tentaient d'incendier une antenne dans une autre commune, à Ancy.

Placés en garde à vue puis présentés à un juge d'instruction, ils ont reconnu les faits, expliquant avoir agi "pour prémunir la population des effets nuisibles" de la 5G, a précisé à l'AFP la procureure de Villefranche, Laëtitia Francart.

Mis en examen pour "destruction et tentative de destruction par moyen incendiaire" et "association de malfaiteurs", les deux moines ont été placés sous contrôle judiciaire.

Ils font partie d'une communauté capucine basée au couvent Saint-François, à Villié-Morgon, rattaché au mouvement de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, selon son site internet.

Selon Le Progrès, une porte-parole du couvent a évoqué "un acte isolé et une erreur de jeunesse". "Les

ondes sont très nocives à la santé et ils souhaitent agir pour le bien-être de l'humanité", a-t-elle déclaré au journal.

EHS France

<https://fr.sports.yahoo.com/news/rh%C3%B4ne-deux-moines-hostiles-%C3%A0-181542487.html?guccounter=1>

## ***Rhône: deux moines hostiles à la 5G arrêtés pour avoir ciblé des antennes-relais***

*lun. 20 septembre 2021, 8:15 PM·2 min de lecture*



***Les deux religieux ont été arrêtés en flagrant délit alors qu'il tentait de mettre le feu à une antenne-relais la semaine dernière. La nuit précédente, ils avaient déjà dégradé un autre pylône.***

*Deux moines d'un couvent catholique intégriste du Rhône ont été mis en examen, la semaine dernière, pour s'en être pris à des antennes-relais [par hostilité au déploiement de la 5G](#), a-t-on appris lundi de source judiciaire.*

### ***Interpellés en flagrant délit***

*Selon le parquet de Villefranche-sur-Saône, confirmant des informations du quotidien régional [Le Progrès](#), les deux hommes, âgés de 39 et 40 ans, ont reconnu avoir mis le feu à un premier pylône téléphonique, dans la nuit du 14 au 15 septembre à Saint-Forgeux, au nord-ouest de Lyon. Les dégâts avaient été limités.*

*La nuit suivante, les deux moines, membres d'un couvent situé [dans le Beaujolais](#), ont été interpellés en flagrant délit, par les gendarmes, tandis qu'ils tentaient d'incendier une antenne dans une autre commune, à Ancy.*

*Placés en garde à vue puis présentés à un juge d'instruction, ils ont reconnu les faits, expliquant avoir agi "pour prémunir la population des effets nuisibles" de la 5G, a précisé à l'AFP la procureure de Villefranche, Laëtitia Francart.*

*Mis en examen pour "destruction et tentative de destruction par moyen incendiaire" et "association de malfaiteurs", les deux moines ont été placés sous contrôle judiciaire.*

*Ils font partie d'une communauté capucine basée au couvent Saint-François, à Villié-Morgon, rattaché au mouvement intégriste de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, selon son site internet.*

*Selon Le Progrès, une porte-parole du couvent a évoqué "un acte isolé et une erreur de jeunesse". "Les ondes sont très nocives à la santé et ils souhaitaient agir pour le bien-être de l'humanité", a-t-elle déclaré au journal.*

### **3) 12/10/2021 : Le Conseil d'État rejette plusieurs recours contre la 5G**

[Lien ici](#)

Bonjour,

Nous vous informons que le Conseil d'État vient de rejeter, comme par un tir groupé, plusieurs recours de particuliers et d'associations contre des décisions de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) sur le déploiement de 5G, dont l'un de ceux que nous intentions.

#### **17 fois le mot "programme", 4 fois le mot "santé"**

Nous reviendrons en détail dans la prochaine gazette sur cette décision. Sachez néanmoins, de prime abord, que cette décision est étonnante car le juge retient en premier lieu que des décisions attaquées (prises par l'ARCEP pour permettre le déploiement de la 5G) n'étaient que des "mesures préparatoires" (point 8, p.8 de la décision).

**Cela revient à dire que les décisions de l'ARCEP relatives aux enchères pour l'attribution fréquences 5G aux opérateurs n'ont pas modifié l'ordonnancement juridique (d'où leur caractère inattaquable dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir).**

8. La décision n° 2020-0329 du 31 mars 2020 par laquelle l'ARCEP a retenu quatre candidatures pour la participation aux enchères d'attribution ainsi que la décision n° 2020-1160 du 20 octobre 2020 par laquelle elle a constaté le résultat des enchères principales et de positionnement constituent des mesures préparatoires insusceptibles d'être déférées au juge de l'excès de pouvoir. Par suite, les requêtes n° 446302 des associations [REDACTED] et n° 446643 de [REDACTED] et autres dirigées contre ces décisions ne peuvent qu'être rejetées comme irrecevables. Il en résulte que l'intervention de [REDACTED] et autres à l'appui de la requête de [REDACTED] et autres n'est pas recevable.

Avec l'amertume causée par une telle décision mais aussi avec l'ironie nécessaire, disons que les juges du Palais Royal (siège du Conseil d'État, 1er arrondissement de Paris), n'auraient pas vu les publicités géantes clamant l'arrivée de la 5G trop peu de temps après les décisions de l'ARCEP.



**En attendant notre analyse approfondie à l'occasion de la prochaine gazette et les suites à donner à cette décision du Conseil d'État, nous vous la communiquons ci-dessous :**

[Cliquez ici pour télécharger la décision du Conseil d'État](#)

#### **4) 13/10/2021 : Puissance émise actuellement par la 4G et la 5G**

##### **De Robin des Toits**

La 4G à 2600 MHz est émise avec des puissances 2 à 4 fois supérieures à la 3G  
Mais à 700 MHz, elle n'est pas en reste non plus, puissance élevée pour couvrir de plus grandes distances en zone rurale.

D'ailleurs la 5G en partage de bande sur les porteuses 3G et 4G n'est pas plus puissante aujourd'hui que la 4G. Par contre, effet délétère, le partage de bande génère des pertes de connectivités dans certains quartiers.

En effet, si la 3G qui ouvre un canal de communication avec un appareil en service, le referme lorsque ce dernier stoppe la connexion, la 4G ouvre et maintient ce canal et donc sature plus vite. Si la bande passante est partagée entre 4G et 5G, les usagers qui n'ont pas la 5G auront en conséquence moins de bande passante pour la 4G, qui saturera encore plus vite.

Voir, pour répondre à Marie, les fiches RDT sur les ondes et animaux:

Patrice Goyaud pour Robin des Toits

## Remarque du collectif de Nantes

Il est tout-à-fait clair que TOUTES les ondes électromagnétiques pulsées artificielles sont sources de désagréments, et que c'est lié à la fois à la fréquence et à la puissance du flux. **Quand la 5G à 3,5GHz sera répandue en ville, ce sera bien pire** (à part quelques zones, ce n'est pas encore le cas.). La 4G à 2,4 GHz est naturellement un peu moins violente, mais pas tellement ; sauf qu'il est bien prévu qu'avec les *small cells* urbaines (*mini antennes implantées tous les 100m dans les rues*), ce seront des flux directifs et non omnidirectionnels. C'est toujours ce qu'il faut expliquer.

Bien entendu tout le monde est concerné, humains (surtout les plus jeunes), animaux, et même plantes. C'est toujours ce que, à Nantes en tout cas, nous avons eu comme discours. Comme le répète Bernard, "Ayons la vision de la mouche, la vision la plus large possible, pour tenir compte de tous les facteurs". C'est pourquoi d'ailleurs nous connaissons tous les cas, y compris quelqu'un qui ne peut plus retourner dans SA maison, parce que toutes celles alentour sont équipées de compteurs d'eau communicants, et ce même si cette fonction a été supprimée de la maison en question.

Il faut expliquer, expliquer toujours, et penser à TOUS les facteurs. Le dossier des ondes pulsées est un tout, qu'elles proviennent de la 2-3-4-5G, et des compteurs communicants (électrique gaz et eau)